



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 35/2024

SÉANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 24 septembre 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 2)

Présents : Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Philippe HARDY, François HENRION, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Bertrand DUVAL (pouvoir donné à François HENRION)
Michel LISSMANN (pouvoir donné à Pierre MUEL)

Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Thierry HORY, Odile JACOB-VARLET, Frédéric NAVROT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE MP2024-04 DE TRAVAUX DE RENOUELEMENT ET D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée en vue de la mise en place d'un accord cadre destiné aux travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau d'eau potable, dans le respect des dispositions du code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 16 juillet 2024 pour une remise des offres fixée au 27 août 2024 à 12H00.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 02 octobre 2024 à 14H00 afin de procéder au choix des attributaires ayant présenté les meilleures offres au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de retenir les attributaires suivants :
 - 1 - SOGEA Est BTP
 - 2 - SADE CGTH
 - 3 - SOTRAE
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la CAO,

ATTRIBUE l'accord cadre MP2024-04 multi attributaires de travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau d'eau potable aux sociétés SOGEA Est BTP, SADE CGTH et SOTRAE,

AUTORISE la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 2 octobre 2024,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.